



PROTOCOLE DU TUTEUR DE JA



Extrait des Règlements fédéraux 2013 2014 ARTICLE 8

Pour une meilleure lecture nous n'avons retenu que les points importants pour faciliter la lecture et le rôle du TUTEUR

- Le tuteur doit laisser les JA tenir leur rôle de directeurs de Jeu.
- Il est habilité à prendre toutes décisions qu'il juge utiles ou nécessaire pour que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions jusqu'à son terme.
- Il est responsable du bon fonctionnement de la table de marque avec les assistants.
- **Il a aussi en charge le comportement des joueurs et officiels sur les bancs de touche au cours de la rencontre.**

Avant le match et si nécessaire,

- Il aide les JA dans les tâches administratives.

Pendant la rencontre,

- **Il se tient à la table avec le secrétaire et le chronométreur, a une place lui permettant si besoin est, d'intervenir en se déplaçant auprès des bancs des équipes.**

Après le match et si nécessaire,

- Il aide les JA à compléter et remplir la feuille de match.

Le juge-arbitre d'accompagnateur ou TUTEUR de JA doit se préoccuper du respect des règlements.

Pendant la rencontre, il doit être en relation constante avec les JA :

- FOURNIR au JA s'il le juge utile une information ou un avis tel que le prévoit le règlement de jeu.
- SIGNALER au JA, lors d'un arrêt de jeu, le mauvais comportement de joueurs et de toute personne se trouvant sur le banc des remplaçants.
- SIGNALER également les joueurs qui saignent ou ont du sang sur le maillot.
- VÉRIFIER L'ATTITUDE et les paroles et l'attitude et le comportement des personnes ayant pris place sur les bancs.
- SURVEILLER les entrées et sorties des joueurs et la pénétration de tout officiel ou joueur non autorisé sur l'aire de jeu.
- Être vigilant sur toute intrusion ou pénétration sur l'aire de jeu d'une personne non autorisée ainsi qu'à tout jet d'objet.

A la pause,

- Il doit contrôler le retour des participants et des JA aux vestiaires, vérifier la feuille de marque et informer les JA des anomalies ou erreurs constatées s'il y a lieu.

A la fin de la rencontre,

- Il doit contrôler le retour des participants et des arbitres au vestiaire, vérifier le bon déroulement des formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des arbitres.

SUITE AUX RÉPÉTITIONS DE COMPORTEMENTS NÉGATIFS, le bureau directeur du R.C.BOLBEC Handball a validé UN PROTOCOLE D'INTERVENTION

1. S'IDENTIFIER OBLIGATOIREMENT AUPRÈS DES OFFICIELS avant le début du match.
2. FAIRE SIGNER LES LIVRETS des Jeunes ARBITRES par les officiels des 2 équipes.
3. VEILLER A LA PROTECTION DES JA *(en application des règlements généraux si dessus)*

INTERVENTION DU TUTEUR

1. SE DÉPLACER ET S'ADRESSER AUX PERSONNES (OFFICIELS/PUBLIC) CALMEMENT ET POLIMENT vis-à-vis des comportements déviants.
2. DEMANDER AU JA D'ARRÊTER LE MATCH si VICTIME DE PROPOS –INSULTES – CRITIQUES et en informer le TUTEUR.
3. INTERVENTION DU TUTEUR → DEMANDER DE CESSER les propos ou comportements négatifs.
4. Si PUBLIC → DEMANDER l'Intervention du RESPONSABLE DE SALLE

SI ARRÊT → CONTINUER LA BIENVEILLANCE sans mettre trop de pression

- **SI RÉCIDIVE → ARRÊT DU MATCH**
- CONSIGNATION SUR LA FDME PAR LE TUTEUR (explications simples + reprendre les termes utilisés) + RAPPORT SUIT du tuteur sous l'autorité de la Présidente
- REPRISE DU MATCH

